

M^{LE} 4537, Retraité

Déclaration de Maladie

N° W19-445419

15/10/2019

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

- Conditions générales :**
- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.
- Pharmacie :**
- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.
- Radiologie et Biologie :**
- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.
- Optique :**
- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.
- Rééducation :**
- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.
- Dentaire :**
- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.
- Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**
- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4537 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : FAZI Mohammed Fayçal
 Date de naissance : 03/09/1950
 Adresse : Lot 04 Parc Résidence "Maupré" Champs Courts 30010-Feo Agdal
 Tél. : 0661/226010 Total des frais engagés : # 3350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : [Stamp]

Date de consultation : 25/09/2019
 Nom et prénom du malade : FAZI Mohamed Fayçal Age : 69 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Améliegène
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : FEZ Le : 15/10/2019
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

DOCTEUR OUSSAMA TAZI

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse - France
Ancien interne des hôpitaux de Paris
Diplômé de l'European Board of Ophthalmology
Diplômé en ophtalmologie pédiatrique - Paris - France
Diplôme universitaire en strabologie - Nantes - France
Diplômé en chirurgie de la cataracte et de la myopie au laser



الدكتور أسامة التازي
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بتولوز - فرنسا
طبيب سابق بمستشفيات باريس
ديبلوم المجلس الأوروبي لطب وجراحة العيون
ديبلوم أمراض حول العيون من جامعة نانت - فرنسا
ديبلوم أمراض وجراحة العيون عند الأطفال من باريس - فرنسا
ديبلوم جراحة الجلالة وتصحيح البصر بالليزر

Fès, le mercredi 25 septembre 2019

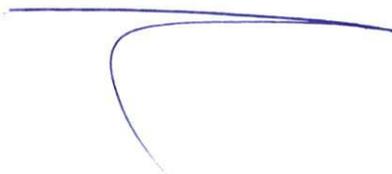
Monsieur TAZI MOHAMMED Faycal

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS ANTI-REFLET

Oeil Droit : $(35^\circ -0.50) + 1.50$, Addition + 2.75

Oeil Gauche : $(100^\circ -1.00) + 2.00$, Addition + 2.75



Dr. OUSSAMA TAZI
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux
12 Angle Rue Zerktoni et Rue Mohamed Slaoui
Fès - Tél : 05 35 65 22 25

72, Angle rue Zerktoni (ex. Cuny) et rue Slaoui, 3^{ème} étage - Fès

Tél : 05 35 65 25 25

www.taziOphthlmo.com

GHISSASSI OPTIC



FACTURE N° 18291

Fès, le

9/10/19

Mr Mme

TAZI MOHAMMED LAÏSAL

Quantité	Désignation	Prix. U.	Montant											
	<i>Lunette optiq</i>		<i>550-</i>											
Type de Verres														
<i>progressif 1-6p sans verres</i>														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 20%;">Sph</th> <th style="width: 20%;">Cyl</th> <th style="width: 20%;">Axe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">OD</td> <td style="text-align: center;"><i>+1.50</i></td> <td style="text-align: center;"><i>-0.50</i></td> <td style="text-align: center;"><i>35°</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">OG</td> <td style="text-align: center;"><i>+2.00</i></td> <td style="text-align: center;"><i>-1.00</i></td> <td style="text-align: center;"><i>100°</i></td> </tr> </tbody> </table>		Sph	Cyl	Axe	OD	<i>+1.50</i>	<i>-0.50</i>	<i>35°</i>	OG	<i>+2.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>100°</i>	<i>1300-</i> <i>1300-</i>
	Sph	Cyl	Axe											
OD	<i>+1.50</i>	<i>-0.50</i>	<i>35°</i>											
OG	<i>+2.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>100°</i>											
	Add	700												
Arrêtée la présente Facture à la somme de : <i>Trois mille cent cinquante</i>		TOTAL T.T.C. <i>3150 DH</i>												
Dont T.V.A. 20% Comprise														

